



HAL
open science

**“ Âpres vertiges. Arrangements et débordements
prostitutionnels dans le second XIXe siècle. ”**

Gabrielle Houbre

► **To cite this version:**

Gabrielle Houbre. “ Âpres vertiges. Arrangements et débordements prostitutionnels dans le second XIXe siècle. ” . Splendeurs et misères. Images de la prostitution en France, 1850-1910, Paris, Musée d’Orsay/Flammarion, 2015, p. 30-45., 2015. <halshs-01620988>

HAL Id: halshs-01620988

<https://shs.hal.science/halshs-01620988v1>

Submitted on 22 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.


L’archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Âpres vertiges. Arrangements
et débordements prostitutionnels
dans le second XIX^e siècle

Gabrielle Houbre



DES ANNÉES 1850 à la veille de la Première Guerre mondiale, cet ouvrage traverse un second XIX^e siècle où s'entrelacent stabilité et tumulte politiques, prospérité et misère économique, traditions et mutations sociales, classicisme et avant-gardisme culturels¹. De ces contrastes, atténués pourtant par des interfaces mouvantes et nuancées, émergent les décors saisissants d'une prostitution figurée dans sa pluralité, son ambivalence et sa puissance émotionnelle. Peintures, sculptures, photographies, films, mobilier, objets suscitent autant de rencontres avec les protagonistes d'un monde interlope qui intrigue, attire, éloigne, rebute, interpelle sans jamais lasser². Ce théâtre des pouvoirs évanescents, où s'échangent sexe et argent, entrechoque prostitué(e)s et client(e)s, mais aussi proxénètes et tenancières, édiles et policiers, tous actrices et acteurs, dans l'ombre et l'éclat, d'un ordre prostitutionnel contesté.

Réglementation, contestations

En plaçant les femmes et filles de débauche sous la tutelle de la police des mœurs, en les contraignant à se soumettre à la visite médicale (1802), puis en légalisant l'existence des maisons de tolérance (1804), le Consulat opte pour une administration originale de la prostitution féminine esquissée pendant la période révolutionnaire³. Le réglementarisme compose en effet avec la sexualité vénale en l'encadrant plutôt qu'en la prohibant ou en cherchant à l'éradiquer. Investie d'une mission sociale régulatrice, elle est alors regardée comme un « mal nécessaire » au regard des exigences sexuelles considérées comme un « mal nécessaire » au regard des exigences sexuelles consubstantielles à la virilité⁴. Cette *doxa*, qui reflète les croyances prégnantes en matière d'identités de sexe différenciées, perdure tout au long du XIX^e siècle – pour s'en tenir à lui. Au début de la III^e République, Maxime Du Camp reprend le même type de *topos* lorsqu'il explique la prostitution par « la brutalité des passions de l'homme, la faiblesse organique et morale de la femme⁵ ». Ces préjugés, mâtinés de pragmatisme, incitent les autorités à présenter le réglementarisme, également développé dans les colonies⁶, comme une mesure de salut public permettant de lutter contre les maladies vénériennes et susceptible de préserver le confort des familles. Il s'agit d'abord d'identifier et de fichier celles qui s'adonnent à la débauche, puis de les reléguer dans des lieux spécifiques. Placée sous l'œil des médecins et des policiers, la maison close est présumée optimiser l'efficacité du système. Aux maires revient de définir le règlement de leur commune et d'enregistrer lesdites soumises, à l'exception de Paris où la tâche incombe au préfet de police. Les femmes qui demandent à rejoindre une maison de tolérance sont inscrites sur le livre de la tenancière et pourvues d'un numéro, quand celles qui préfèrent la rue reçoivent une carte détaillant leurs obligations, y compris sanitaires. L'activité prostitutionnelle n'est donc pas délictueuse en tant que telle. Toutefois, le Code pénal de 1810 permet de l'atteindre à travers l'« outrage public à la pudeur » et punit explicitement le proxénétisme quand il s'exerce contre des mineurs de moins de vingt et un ans⁷.

Publié en 1836, *De la prostitution dans la ville de Paris*, véritable enquête sociologique sur les prostituées, marque durablement les esprits et les écrits, et impose son auteur, le médecin Alexandre Parent-Duchâtelet, comme le représentant iconique du réglementarisme⁸. Paradoxalement, c'est alors qu'il est mis en échec par l'essor de la prostitution clandestine et la fermeture de nombre de maisons closes que le « French system » s'exporte dans l'Angleterre victorienne⁹. Les féministes, notamment sous l'impulsion de l'Anglaise Josephine Butler et de la Française Maria Deraismes, se mobilisent et leur mouvement de protestation monte en puissance dans les années 1870¹⁰. Le modèle français cristallise à cette époque des critiques convergentes de la part de celles et ceux qui souhaiteraient son abolition au nom de la dignité des femmes, des valeurs familiales, de la religion, mais aussi de la défense du droit commun et des libertés individuelles¹¹.

¹ Pour mémoire le Second Empire (1852-1870) naît d'un coup d'État (2 décembre 1851) et périclité lors de la guerre franco-prussienne (19 juillet 1870 – 28 janvier 1871). La III^e République, proclamée le 4 septembre 1870, est contestée par la Commune (mars-mai 1871) avant de s'imposer en 1875 jusqu'en 1940, fractionnée par la Première Guerre mondiale. Des différentes crises économiques, la dépression qui s'étend du début des années 1870 au début des années 1890 est la plus grave, au point de voir la période qui lui succède jusqu'à la Première Guerre mondiale nommer « Belle Époque ».

² Poussés par l'intensification de la révolution industrielle, les Français sont de plus en plus nombreux à devenir ouvriers et urbains, tandis que demeurent d'importantes inégalités entre les femmes et les hommes. Paris se modernise et se métamorphose sous l'impulsion du préfet Haussmann, de 1853 à 1870.

³ Pour un aperçu de la production bibliographique, voir Lionel Le Corre, *Les Publications françaises sur les prostitutions* (1975-2008), Paris, Pepper, 2011. Parmi les numéros spéciaux de revues d'histoire, voir Christine Bard et Christelle Teraud, « Prostituées », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 17, 2003, et « Prostitution, de la tolérance à la prohibition », *L'Histoire*, n° 383, janvier 2013.

⁴ Louis Fiaux, *Les Maisons de tolérance, leur fermeture*, Paris, Carré, 1892, p. 1. Sur les débuts du réglementarisme, voir Clyde Plumauzille, « L'administration de la sexualité vénale de la Révolution au Consulat », dans *Napoléon et les femmes*, Jacques-Olivier Boudon (dir.), Paris, SPM, 2013, p. 103-119.

⁵ L'expression « mal nécessaire » est une référence récurrente à saint Augustin : « Quoi de plus repoussant, de plus ignoble et de plus méprisable que la condition des femmes publiques, de ceux qui en font commerce [...] ? Or, bannissez les femmes de mauvaise vie de la société, et les passions coupables mettront le désordre partout [...]. Ainsi donc les lois, dans l'intérêt de l'ordre, laissent une place, la dernière, il est vrai, à des gens dont les mœurs déshonorent la vie. [...] Et néanmoins l'ordre de la nature n'a pas voulu qu'ils fissent défaut, parce qu'ils sont nécessaires. » « De l'ordre » [386], dans *Œuvres complètes*, Paris, Vivès, 1869, t. II, chap. IV, § 12, p. 535.

5 Maxi
ses fonc
du XIX^e
1875, p
formul
du Gr
de Pie
du Gr
t. XIII.

6 Ch
niale,
Paris,

7 Se

çais,

puni

mois

seizi

1867

moi

à ci

pur

déb

de

et,

de

de

de

de

de

pa

P

C

t

F

9

L

⁵ Maxime Du Camp, *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du XIX^e siècle* [1869-1876], Paris, Hachette, 1875, p. 316. On retrouve exactement cette formulation dans l'article « Prostitution » du *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse, Paris, Administration du Grand dictionnaire universel, 1875, t. XIII, p. 295.

⁶ Christelle Taraud, *La Prostitution coloniale, Algérie, Tunisie, Maroc (1830-1962)*, Paris, Payot, 2003.

⁷ Section IV, *Code pénal de l'Empire français*, Paris, Prieur, 1810, p. 50. L'article 330 punit l'outrage public à la pudeur de trois mois à un an d'emprisonnement, et de seize à deux cents francs d'amende. En 1863, la peine est alourdie et passe à six mois à deux ans de prison, et cinquante à cinq cents francs d'amende. L'article 334 punit l'excitation des mineurs à la débauche de six mois à deux ans de prison, de cinquante à cinq cents francs d'amende et, si le proxénète a autorité sur le mineur, de deux à cinq ans d'emprisonnement et de trois cents à mille francs d'amende.

⁸ Le titre découvre ses principaux axes de réflexion : *De la prostitution dans la ville de Paris, considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration*, Paris, J.-B. Baillière, 1836, 2 vol. Alain Corbin a édité une version abrégée du texte, *La Prostitution à Paris au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1981.

⁹ Philip Howell, *Geographies of Regulation: Policing Prostitution in Nineteenth-Century Britain and the Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

¹⁰ Frédéric Regard (dir.), *Féminisme et prostitution dans l'Angleterre du XIX^e siècle : la croisade de Josephine Butler*, Lyon, ENS Éditions, 2013 ; Maria Deraismes, *Ève dans l'humanité* [1868], Angoulême, Éditions Abeille & Castor, 2008.

¹¹ Alain Corbin, *Les Filles de noce, misère sexuelle et prostitution au XIX^e siècle* [1978], Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1982, p. 315-379.



8. E. Ruppert, *[Souteneur]*, vers 1900, aristotype, 17×11 cm, Paris, Nicole Canet, galerie Au Bonheur du Jour

À Paris, le préfet de police infléchit alors sa politique prostitutionnelle, inquiet de voir baisser les inscriptions volontaires et croître le nombre des insoumises. Nourrie par l'arrivée de filles de maison ou d'encartées saisissant la moindre occasion de quitter le contrôle de l'administration, la prostitution clandestine passe pour être de sept à huit fois supérieure à la prostitution légale¹². Aux yeux des autorités, le phénomène menace la santé publique puisque les clandestines, contrairement aux soumises, ne subissent pas l'épreuve de la visite sanitaire en maison ou au dispensaire de Saint-Lazare, et sont donc regardées comme des vecteurs privilégiés de la propagation de la syphilis. Il y va aussi de l'intérêt des familles, dont la concorde peut être entamée par des adultères fâcheusement rendus publics ou menacée par une ruine à laquelle travaillerait un rejeton fanatisé par sa maîtresse.

En conséquence, la préfecture de Police décrète une « guerre soutenue » contre les insoumises, réputées bénéficiant d'une position « plus agréable » que celle des « filles en carte » et surtout des « filles de maison », et augmente considérablement les effectifs de la police des mœurs¹³. La première tâche des agents est de déterminer s'il y a, dans ces amours et cette sexualité hors mariage, vénalité ou non, ce qui n'est pas une mince affaire tant la frontière entre amants, protecteurs et clients apparaît floue et poreuse. Les agents doivent donc attacher leur surveillance à toute femme suspecte par sa conduite, ou dénoncée comme clandestine par une tenancière estimant subir une concurrence déloyale, une proxénète dépitée de voir sa proie s'échapper, une rivale jalouse, un amant lassé, un père de famille inquiet, ou un voisin outré¹⁴. Or, les policiers des mœurs ont, et de longue date, fort mauvaise réputation. On leur reproche notamment de se laisser corrompre et de moduler leur zèle en matière de répression en fonction du degré d'intimité qu'ils possèdent avec les clandestines. Leur propre chef, François Carlier, avoue lui-même que les agents peuvent « succombe[r] bien vite aux tentations qui les assaillent. Une fois dévoyés, ils commettent journellement des abus de pouvoir, déshonorent l'administration, et c'est alors qu'ils peuvent devenir véritablement odieux¹⁵ ».

Dès la fin du Second Empire surgissent des attaques contre le pouvoir discrétionnaire abandonné aux mains des agents, coupables, entre autres, d'appréhender sans discernement des suspectes dans la rue, confondant d'honnêtes dames avec des prostituées, toutes se retrouvant au dépôt de la préfecture de Police dans l'attente d'un interrogatoire sinon d'une visite médicale¹⁶. Ces abus de pouvoir indignent le public, plus enclin à sympathiser avec des filles raflées parfois brutalement sous son nez qu'avec la police. La presse relaie bientôt une vigoureuse campagne orchestrée par les républicains, outrés de voir la préfecture de Police conserver ses manières de Second Empire – « usurpations », « inquisitions », « illégalités », « répressions », résume Louis Fiaux en 1921¹⁷ –, et par des abolitionnistes exaspérés de constater qu'elle s'obstine à vouloir réglementer la prostitution. Un homme, Yves Guyot, républicain radical et compagnon de route de Josephine Butler, incarne cette double lutte menée à partir de 1876¹⁸. Ultime symbole de l'arbitraire policier, Saint-Lazare s'impose à ses yeux comme le lugubre « couronnement de l'édifice » prostitutionnel¹⁹. Sous la houlette des religieuses de l'ordre de Marie-Joseph, l'établissement est à la fois une prison de droit commun et un lieu de détention pour les encartées et les insoumises. Celles qui sont réputées atteintes d'une maladie vénérienne y sont regroupées dans l'hôpital de l'établissement, comme celle popularisée par la chanson d'Aristide Bruant : « C'est de la prison que j't'écrit / Mon pauvre Polyte / Hier je n'sais pas c'qui m'a pris / À la visite / C'est des maladies qui s'voient pas / Quand ça s'déclare / N'empêche qu'aujourd'hui j'suis dans l'tas / À Saint-Lazare²⁰. »

Pluralités, équivoques

Dans les grandes agglomérations, la société prostitutionnelle se différencie, selon le degré de fortune et le mode de vie, en trois groupes inégaux et poreux²¹. À la base, la masse misérable des anonymes qui se prostituent dans les plus mauvaises

9. Jean Béraud, *L'Attente*, vers 1885, huile sur toile, Paris, musée d'Orsay

¹² En 1866, Charles Jérôme Lecour, chef de la 1^{re} division en charge de la prostitution à la préfecture de Police, avance le nombre de trente mille clandestines pour quatre mille enregistrées, et l'écart entre les deux catégories ne fait qu'augmenter les années suivantes. « Police médicale », *Archives générales de médecine*, décembre 1867, p. 717.

¹³ « Instruction générale du mois d'octobre 1871 », f. 6, archives de la préfecture de Police, APP/DB/407. La brigade des mœurs comptait trente-deux agents en 1856, quarante-sept en 1870, soixante en 1872 et une centaine en 1907. Gabrielle Houbre, introduction au *Livre des courtisanes, archives secrètes de la police des mœurs*, Paris, Tallandier, 2006, p. 14, et Levic-Torca, *Paris noceur*, Paris, Fort, 1910, p. 30.

¹⁴ Yves Guyot, *La Prostitution*, Paris, Charpentier, 1882, p. 114 et 130; *Actes relatifs à la police des mœurs en France*, congrès de Genève, 17-23 septembre 1877, Neuchâtel, Bureau du Bulletin continental, p. 27.

¹⁵ *Études de pathologie sociale, les deux prostitutions*, Paris, Dentu, 1887, p. 504. François Carlier a été à la tête de la police des mœurs dans les années 1860-1870.

¹⁶ *Le Temps*, 30 novembre 1867.

¹⁷ Yves Guyot, Paris, Alcan, 1921, p. 63.

¹⁸ Jean-Marc Berlière, *La Police des mœurs sous la III^e République*, Paris, Seuil, 1992, p. 131 et suiv.

¹⁹ Guyot, *op. cit.* (note 14), p. 308. La femme de lettres Pauline de Grandpré, qui œuvra toute sa vie pour la réinsertion des prisonnières libérées, ne se montre pas moins acerbe; *La Prison Saint-Lazare depuis vingt ans*, Paris, Dentu, 1889, p. 34 et suiv.

²⁰ *À Saint-Lazare*, paroles et musique d'Aristide Bruant, Paris, Impr. Chaimbaud, 1886.

²¹ Sur les interrelations entre prostitution et cadre urbain, voir Lola Gonzalez-Quijano, « Filles publiques et femmes galantes, des sexualités légitimes et illégitimes à l'intérieur des espaces sociaux et géographiques parisiens (1851-1914) », thèse de doctorat en cotutelle EHESS et université de Naples – L'Orientale, 2012.

[11]

[21]



9.5 cm

conditions. Les femmes closes dans les maisons d'abattage, les lupanars ou autres bouges à matelots, celles que les passes enchaînées jusqu'à l'épuisement laissent vides, atones, jambes écartées, dépouilles échouées sur un grabat (Toulouse-Lautrec, *Lassitude*, et Sickert, *La Maigre Adeline*). Mieux traitées sont celles qui travaillent dans les tolérances pour clientèle huppée, au sein d'un large triangle reliant le Palais Royal, l'Opéra et la place Saint-Georges. Les femmes s'y lèvent tard, déjeunent bien, occupent à leur gré les après-midis avant de s'attacher aux soins méticuleux du corps et d'offrir aux hommes, habitués ou nouveaux venus, leur nudité apprêtée²².

Dehors, encartées et clandestines battent le pavé, dispersées ou, au contraire, groupées dans l'espace urbain. À Paris, plusieurs des rues qui s'éloignent par le nord de l'Opéra sont « chaque jour encombrée[s] de filles de débauche qui y racolent avec persistance et grossièreté », si l'on en croit les plaintes des riverains²³. Rue de la Chaussée-d'Antin, trente-quatre sont ainsi arrêtées en huit jours, dont sept insoumises, bien loin du policé négoce figuré par Béraud dans la rue Chateaubriand, plus chic (*La Proposition* ou *Rendez-vous rue Chateaubriand*, 1885). Cette prostitution de rue est marquée de l'emprise des souteneurs ou marlous, qui épargnent à leurs « protégées » les tracasseries de la police des mœurs et vivent du produit de leurs passes²⁴ (*Boireau et la gigolette*, 1912). Ils sont parfois secondés par leur maîtresse, comme Auguste François Lanen qui, en 1874, doit répondre avec Euphrasie Richer, vingt ans, de l'accusation de proxénétisme sur mineurs. Blanche Deniau, une caissière de dix-neuf ans, raconte ainsi au tribunal avoir été poussée à racoler des hommes sur le boulevard, accompagnée par l'un ou l'autre qui lui désignait les passants à aborder avant de lui « prendre tout son argent²⁵ ». Ce sont aussi ces femmes, à peine considérées comme telles, qui paient le plus lourd tribut à la violence des hommes. En 1886, Catherine Levot, objet d'un pari entre deux marlous, est ainsi jetée dans la Seine pour le prix d'une tasse de café. En guise d'oraison funèbre, un autre reprocha au coupable : « Tu sais bien, coquin, que c'était elle qui nous faisait vivre tous ! C'était notre meilleure ! Tu es un scélérat de l'avoir jetée à l'eau²⁶. » Bien d'autres assassinats de prostituées par des consommateurs d'un soir ont montré, au détour des rubriques de faits divers ou de comptes-rendus de procès, l'extrême vulnérabilité de ces femmes²⁷.

Cette prostitution populaire est amplifiée par le recours ponctuel ou complémentaire aux expédients qu'elle offre. Les femmes qui exercent des petits métiers urbains sont moitié moins payées que les hommes. De l'ouvrière à la modiste en passant par la fleuriste, la blanchisseuse ou la domestique, les salaires sont trop dérisoires pour permettre à une femme de se loger et de se nourrir convenablement, *a fortiori* si elle a un ou plusieurs enfants, voire un compagnon, à charge²⁸. À partir de l'Exposition universelle de 1867, les femmes qui commencent à remplacer les garçons dans le service des brasseries se confondent avec une nouvelle figure de la vénalité populaire, bien installée dans les années 1870-1880²⁹. Les « ver-seuses » incitent les clients à consommer davantage, s'attablent avec eux et les suivent dans un hôtel de passe s'ils le souhaitent (Édouard Manet, *La Serveuse de bocks*, 1878-1879). Parmi toutes ces femmes, les mieux loties logent dans leurs meubles, mais le plus souvent elles louent de bien modestes garnis, quand elles ne sont pas condamnées à trouver chaque nuit une place où s'effondrer. Ainsi de la « très malheureuse » Alphonsine Bonhomme, danseuse au Châtelet, qui « se livre au premier venu pour peu de chose ». À dix-neuf ans, elle n'a pas de domicile fixe, « couche où elle peut » et, quand aucun client ne l'emmène chez lui ou à l'hôtel, elle échoue chez de « très pauvres » ouvriers de sa connaissance où « elle couche, sans draps, sur un matelas qu'on lui jette à terre », relève un agent des mœurs compatissant³⁰.

Le haut de l'échelle prostitutionnelle est l'apanage des clandestines. Archive exceptionnelle, *Le Livre des courtisanes*, registre de la préfecture de Police, en compte quatre cent quinze fichées dans les années 1860-1870, pour cinq cent soixante clients³¹. On y distingue une *middle class* qui comprend bon nombre de figurantes et d'actrices de second plan, payées chichement et qui doivent, presque toutes, recourir à un entre-teneur attiré ou à un revenu complémentaire³². Au début du Second Empire, le directeur

[123]

[124]

[22]

[1]

[60]

²² Corbin, *op. cit.* (note 11), p. 124-128.

²³ Rapport du 1^{er} mai 1873, archives de la préfecture de Police, APP/BM2/56.

²⁴ Léo Taxil, *La Prostitution contemporaine, étude d'une question sociale*, Paris, Librairie Populaire, 1884, p. 92-96.

²⁵ Tribunal de première instance, police correctionnelle, audience du 27 mars 1874, archives départementales de la Seine, D2U6/26.

²⁶ *Gil Blas*, 8 et 9 février 1888.

²⁷ Charles Virmaître, *Paris-Impur*, Paris, s. e., 1891, p. 158, et Eugenia Parry, *Crime Album Stories: Paris 1886-1902*, Zurich / Berlin / New York, Scalo, 2000.

²⁸ Le salaire journalier moyen d'une ouvrière à Paris est de 2,12 F en 1853, 2,78 F en 1871, 2,95 F en 1881. Émile Chevallier, *Les Salaires au XIX^e siècle*, Paris, Rousseau, 1887, p. 69. La livre de pain de froment est, en 1854, à 0,24 F à Paris, Archives nationales (AN), F20/715.

²⁹ Paris compte cent vingt-cinq verseuses pour quarante brasseries en 1872, mille cent soixante-dix pour deux cent deux en 1893. Corbin, *op. cit.* (note 11), p. 250-251.

³⁰ *Le Livre des courtisanes*, *op. cit.* (note 13), mai 1875, p. 342.

³¹ Gabrielle Houbre, introduction au *Livre des courtisanes*, *ibid.*, p. 9-46.

³² La *middle class* recoupe la troisième catégorie des dames galantes (cocodettes) répertoriées par Levic-Torca, et l'*upper class* les première (demi-mondaines) et deuxième (cocottes) catégories. Paris *noceur*, *op. cit.* (note 13), p. 9. Le prix des passes peut aller de vingt à cent francs d'après *Le Livre des courtisanes*.

[17]

[15]

[16]

des Délas
un bordel
[...]. Mes
une femm
va être d
rencontre
dettes, de
Les guide
répertoire
restauran
Boulogne
laisser-ab
commerce

Ma

daines,
monde d
de la poli
à laquell
Napoléon
de riche
acquises
de cette
cient ha
mois, o
Dans le
menuisi
lier loué
francs c
à Paul c
prince K
et n'acco

Le

mannie
comble
immen
de luxe
17^e arr
les futu
tal fina
fortune
monial
Louise
avec s
fortune
gente

L

insour
relatio
ce pr
la pro
respe
proch
bons
pench
cond
La pr
celle
que l
du d
d'exo

des Délassements-Comiques en est si conscient qu'il proclame: « Mon théâtre est un bordel! C'est tout simple. Je ne donne à mes actrices que 50 à 60 francs par mois [...]. Mes acteurs n'ont guère plus. Ils sont tous maquereaux ou tapettes. Souvent, une femme vient me trouver en me disant que les 50 francs, ce n'est pas assez, qu'elle va être obligée de *raccrocher*, de faire des hommes dans la salle, à cinq sous³³. » On rencontre également dans cette *middle class* beaucoup de petites cocottes ou cocottes, de celles qui s'engouffrent, par besoin ou/et par envie, dans un tourbillon festif. Les guides de Paris à l'usage des provinciaux et des étrangers ne manquent pas de répertorier des lieux de plaisir conçus d'abord à l'intention des hommes: restaurants, cafés, concerts, théâtres, Opéra, bals, promenade du bois de Boulogne, courses de Longchamp³⁴. Les Folies-Bergère, célèbres pour le laisser-aller licencieux d'une partie de son public, sont le théâtre favori du commerce de ces petites galantes, au grand dam de la police municipale.

[17] Mais ce sont les « étoiles de la haute prostitution³⁵ » – demi-mondaines, grandes cocottes, grandes horizontales et autres femmes du monde déclassées – qui électrisent une clientèle issue des hautes sphères de la politique, de la finance, de l'industrie, de l'armée et de la vie culturelle, à laquelle s'ajoutent les grands noms des familles régnantes – l'empereur Napoléon III en tête – et des aristocraties cosmopolites. Signe extérieur de richesse en même temps que de virilité, ces conquêtes chèrement acquises sont affichées ostensiblement par les hommes³⁶. Les femmes de cette *upper class* détiennent un capital érotique et social qu'elles négocient habilement: il n'est pas rare qu'elles obtiennent dix mille francs par mois, ou plus, de leur protecteur du moment, sans compter les extras. Dans les années 1860, la célèbre actrice Blanche d'Antigny, née d'un père menuisier et d'une mère lingère, mène grand train dans son hôtel particulier loué quinze mille francs par an, se fait offrir plus de cinquante mille francs de bijoux par le préfet de police du tsar, ravit trois cent mille francs à Paul de Turenne avant de se séparer du jeune homme ruiné, fait régler au prince Paul Demidoff une prestation nocturne estimée à deux mille francs, et n'accorde aucun rapport sexuel à moins de cinq cents francs.

[15] Les courtisanes apportent leur pierre à l'édification du Paris haussmannien en s'offrant, ou plutôt en se faisant offrir, un appartement ou, comble de la réussite, un hôtel particulier. Sarah Bernhardt, malgré son immense succès sur les planches, n'hésite pas à recourir à des passes de luxe lorsqu'elle se fait construire, dans la partie la plus *high life* du 17^e arrondissement, un petit palais. Certaines icônes de l'*upper class*, telles les futures marquises de Païva ou d'Orvault, se concentrent sur l'acquisition d'un capital financier et mobilier, et se comportent en femmes d'affaires averties. Lorsque leur fortune est suffisante pour faire oublier son origine, elles briguent une alliance matrimoniale avec un nom susceptible de leur assurer la respectabilité qui leur fait défaut. Louise Thomas quitte ainsi son emploi dans un magasin de soieries pour se lancer avec succès dans la vie galante: en 1873, propriétaire d'un hôtel particulier et d'une fortune estimée à huit cent mille francs, elle épouse le vicomte d'Abzac, héritier désargenté d'une vieille famille du Périgord, et mène dès lors une vie mondaine accomplie³⁷.

[16] Des courtisanes de haut vol à celles qui se louent pour survivre, la plupart des insoumises ont croisé dans leur parcours des entremetteuses qui les ont mises en relation avec des clients. Dans ce réseau, et contrairement à la prostitution de rue, ce proxénétisme est avant tout affaire de femmes³⁸. Souvent issues des rangs de la prostitution, elles se distinguent des tenancières de maison close au profil plus respectable. En revanche, elles partagent avec ces dernières un modèle économique proche et exploitent sans guère de scrupules les femmes qui s'en remettent à leurs bons offices contre, en moyenne, la moitié de leurs gains. Attentives à satisfaire les penchants de la clientèle, elles n'hésitent pas à recruter de très jeunes filles qu'elles conduisent à domicile, ou qu'elles font rencontrer dans leur maison de rendez-vous. La presse des années 1860-1870 regorge à cet égard de récits d'arrestations, comme celle de la veuve Rondy, en 1873. L'émoi qui saisit le Tout-Paris est d'autant plus vif que la police a découvert chez elle un carnet avec des clients potentiels et des femmes du demi-monde et du monde tout court. Mais c'est bien pour avoir été convaincue d'excitation de mineurs à la débauche qu'elle est condamnée à deux ans de prison³⁹.

³³ Jules et Edmond de Goncourt, *Journal, Mémoires de la vie littéraire*, Paris, Laffont, coll. « Bouquins », 1989, t. I, p. 103 (1854).

³⁴ Ces lieux apparaissent largement dans *Le Livre des courtisanes* et figurent dans le « Répertoire des noms de lieux ».

Pour compléter par les nouveautés à la fin de la Belle Époque, voir Levic-Torca, *op. cit.* (note 13), p. 187 et suiv.

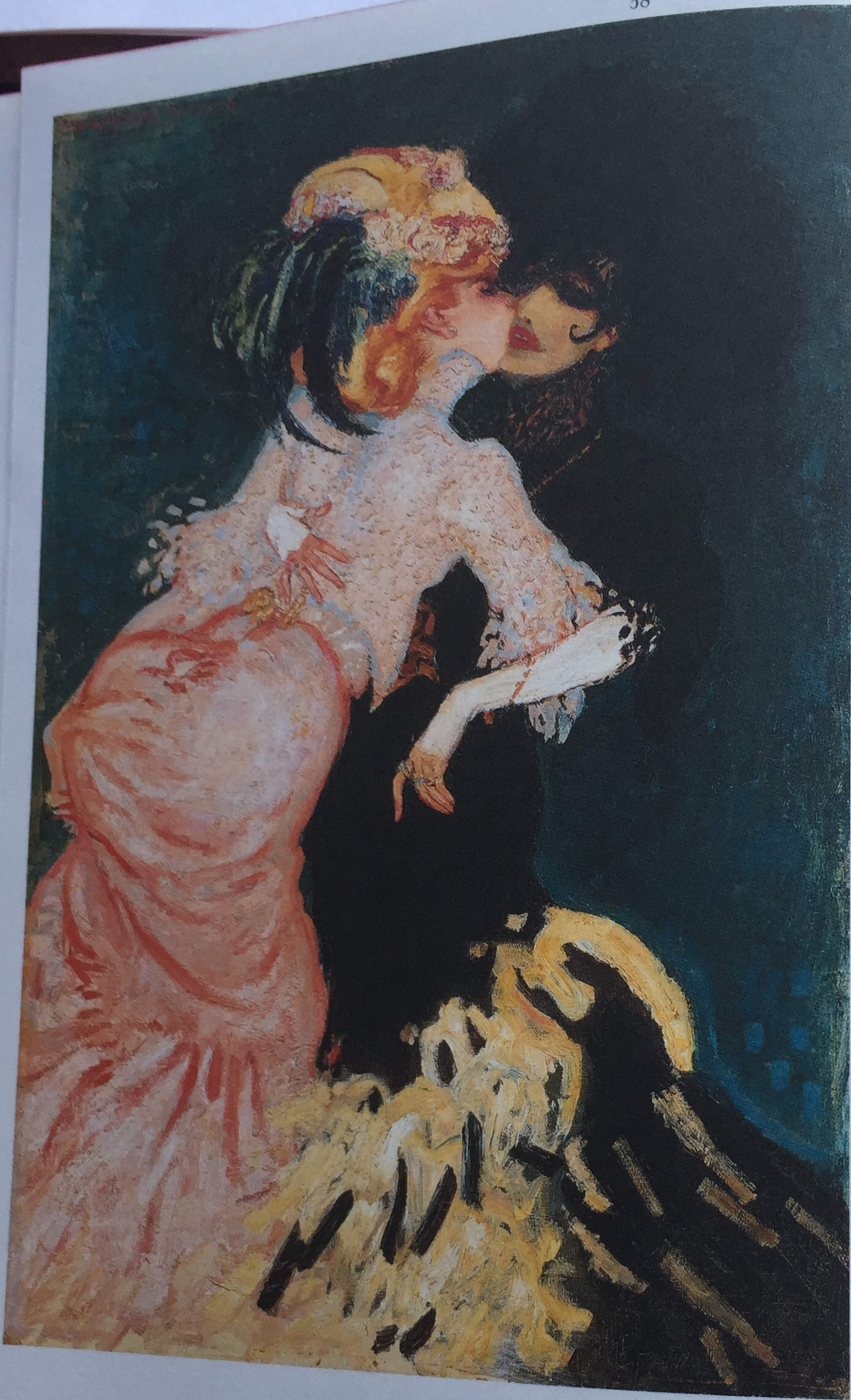
³⁵ Comte Albert de Maugny (pseud. Zed), *Le Demi-Monde sous le Second Empire, souvenirs d'un sybarite*, Paris, Kolb, 1892, p. 17.

³⁶ Sur les clients et les courtisanes, voir Gabrielle Houbre, introduction au *Livre des courtisanes*, *op. cit.* (note 13), p. 21-46, ainsi que le répertoire des personnes.

³⁷ *Le Livre des courtisanes*, *op. cit.* (note 13), p. 347-349; contrat de mariage, 1^{er} juillet 1873, AN, MC/ET/LXXXVII/1759, et rapport du service des garnis, 18 août 1873, APP, DA/389.

³⁸ *Le Livre des courtisanes* en évoque cinquante-cinq, pour deux hommes seulement.

³⁹ Tribunal de première instance de la Seine, 10^e chambre, police correctionnelle, audiences des 20 et 21 février 1873, AD, D1DU6/27.



10. Jan Sluijters, *Femmes qui s'embrassent*,
 1906, huile sur toile, 92,8 x 62,5 cm, Amsterdam,
 Van Gogh Museum

Plus
 telle par le
 cher : le c
 jusqu'à dé
 proxénète
 évidence
 la prostit
 partir du
 leur disc
 les mess
 police, n
 pulsion
 le déclin
 de rend

Homosexuali

Seule
 payant
 L'hétéro
 prostit
 sexual
 vénale
 tage t
 [10] qui s
 effet
 tuées
 les p
 Époq
 aura
 pour
 tena
 « M
 ains
 fem

Fer
 de
 so
 M
 la
 fil
 [le
 18
 fé
 d
 li
 c
 s
 c

[48]

Plus encore que la jeunesse, la virginité, ou du moins ce qui est vendu comme telle par les proxénètes, excite la convoitise masculine et se monnaie parfois fort cher : le consul du Pérou, nanti d'une fortune estimée à trente-cinq millions, va ainsi jusqu'à déboursier trente mille francs, sans compter la gratification consentie aux deux proxénètes, pour une supposée pucelle⁴⁰. *Le Livre des courtisanes* met en évidence le rôle de ces entrepreneuses singulières dans l'agencement de la prostitution clandestine, et dans l'essor des maisons de rendez-vous à partir du Second Empire⁴¹. Préférées aux traditionnelles tolérances pour leur discrétion et l'individualisation des désirs, elles sont fréquentées par les messieurs des classes moyennes et des élites, au grand dam de la police, moins à son aise pour les surveiller. Entre 1900 et 1910, sous l'impulsion du préfet de police Lépine, la réglementation évolue en entérinant le déclin des maisons closes et en sortant de la clandestinité les maisons de rendez-vous⁴².

Homosexualité, pornographie

Seule la prostitution entendue comme un ensemble de services sexuels payants rendus par une femme à un homme est régulée administrativement. L'hétérosexualité est en effet aussi consubstantielle au couple éphémère prostituée-client qu'elle l'est au couple conjugal pérenne. Mais si l'homosexualité est socialement autant réprouvée dans les pratiques sexuelles vénales que désintéressées, elle est également, dans les deux cas, davantage tolérée entre les femmes qu'entre les hommes (Jan Sluijters, *Femmes qui s'embrassent*, 1906). Les pratiques lesbiennes vénales comptent en effet parmi les *topos* des fantasmes masculins et des discours sur les prostituées⁴³. Inquiet, Parent-Duchâtelet dénombre un quart de « tribades » parmi les prostituées parisiennes sous la monarchie de Juillet, quand, à la Belle Époque, Léo Taxil s'alarme des « progrès épouvantables » du saphisme qui aurait gagné la moitié des filles à numéro⁴⁴. Mais, pour une femme comme pour un homme, une prestation payante peut être consentie avec un(e) partenaire de son sexe sans présumer de ses propres préférences sexuelles⁴⁵. « Mon amant m'a fait arranger par une femme qu'il m'a amenée », expose ainsi une clandestine interrogée à la préfecture tout en précisant : « Les femmes font mieux ça que les hommes... je les préfère⁴⁶. »

Ces arrangements ne sont pas rares parmi les élites. Le comte de La Ferrière profite ainsi de la licence attachée au bal de l'Opéra pour convaincre deux femmes du monde d'« entrer dans sa loge pour s'abandonner aux soins de sa maîtresse », une courtisane, tandis que le préfet Janvier de La Motte organise des rencontres dans un hôtel parisien entre des « dames de la société de la ville d'Évreux », non sans les avoir masquées, et « une jeune fille qui avait pour mission de [les] initier à certains mystères amoureux qui [leur] étaient probablement inconnus⁴⁷ » (Henri Gervex, *Le Bal de l'Opéra*, 1886). Enfin certaines répondent à une demande précise émanant de femmes du monde qui adoptent, pour l'occasion, un comportement proche de celui des clients hommes, si l'on en croit deux anecdotes du mémorialiste Viel-Castel. La première concerne la sœur d'un directeur de théâtre qui, venant à peine de toucher le montant d'un héritage, « court chez Cico, se jette dans ses bras et sème sur son lit les dix billets de mille francs, etc., etc., etc. ». La seconde épingle la marquise de Beaumont, « surprise l'an dernier dans une maison de filles, s'exerçant à la fricarelle », et relève que « cette peccadille ne lui fait aucun tort, le monde la reçoit⁴⁸ ».

L'homosexualité, pas plus que la prostitution, ne constitue un délit répertorié par les codes napoléoniens⁴⁹. Aussi les agents n'interviennent que lorsqu'elles débordent du cadre privé et contaminent l'espace urbain. C'est ainsi que Bordeaux fut secouée, à douze ans d'intervalle, par deux retentissantes affaires de vénalité homosexuelle. Non pas que la pratique ait disparu dans le laps de temps, mais parce que, la première fois, surpris place des Quinconces, une quarantaine de « dignes descendants de Sodome » ont été traduits en correctionnelle et condamnés lourdement⁵⁰. Le châ-timent, et la couverture que la presse locale a donnée à l'événement, ont eu pour effet

⁴⁰ *Le Livre des courtisanes*, op. cit. (note 13), p. 206.

⁴¹ Charles Virmaître, *Trottoirs et lupanars*, Paris, Perrot, 1893, p. 89-100.

⁴² Corbin, op. cit. (note 11), p. 472.

⁴³ *The Pretty Women of Paris* [1883], Hertfordshire, Wordsworth Editions, 1996; Dr Alibert, *Tribadisme et saphisme*, Paris, Librairie de la Nouvelle France, v. 1906; Dr Louis Martineau, *Leçons sur les déformations vulvaires et anales produites par la masturbation, le saphisme, la défloration et la sodomie*, Paris, Delahaye, 1884; Dr Rhazis, *Saphistes et tribades*, Paris, s. e., 1909.

⁴⁴ *De la prostitution dans la ville de Paris*, op. cit. (note 8), t. I, p. 171, et Léo Taxil, *La Corruption fin-de-siècle*, Paris, Carré, 1894, p. 253.

⁴⁵ Un agent des mœurs note à propos d'un nommé Givet : « Il se livre à la prostitution avec des pédérastes mais sans être pédéraste lui-même. Il aime les femmes », *Le Registre infamant*, Paris, Quintes-feuilles, 2012, p. 50.

⁴⁶ *Le Livre des courtisanes*, op. cit. (note 13), p. 400.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 59 (rapport de 1874) et 96 (rapport du 22 février 1872).

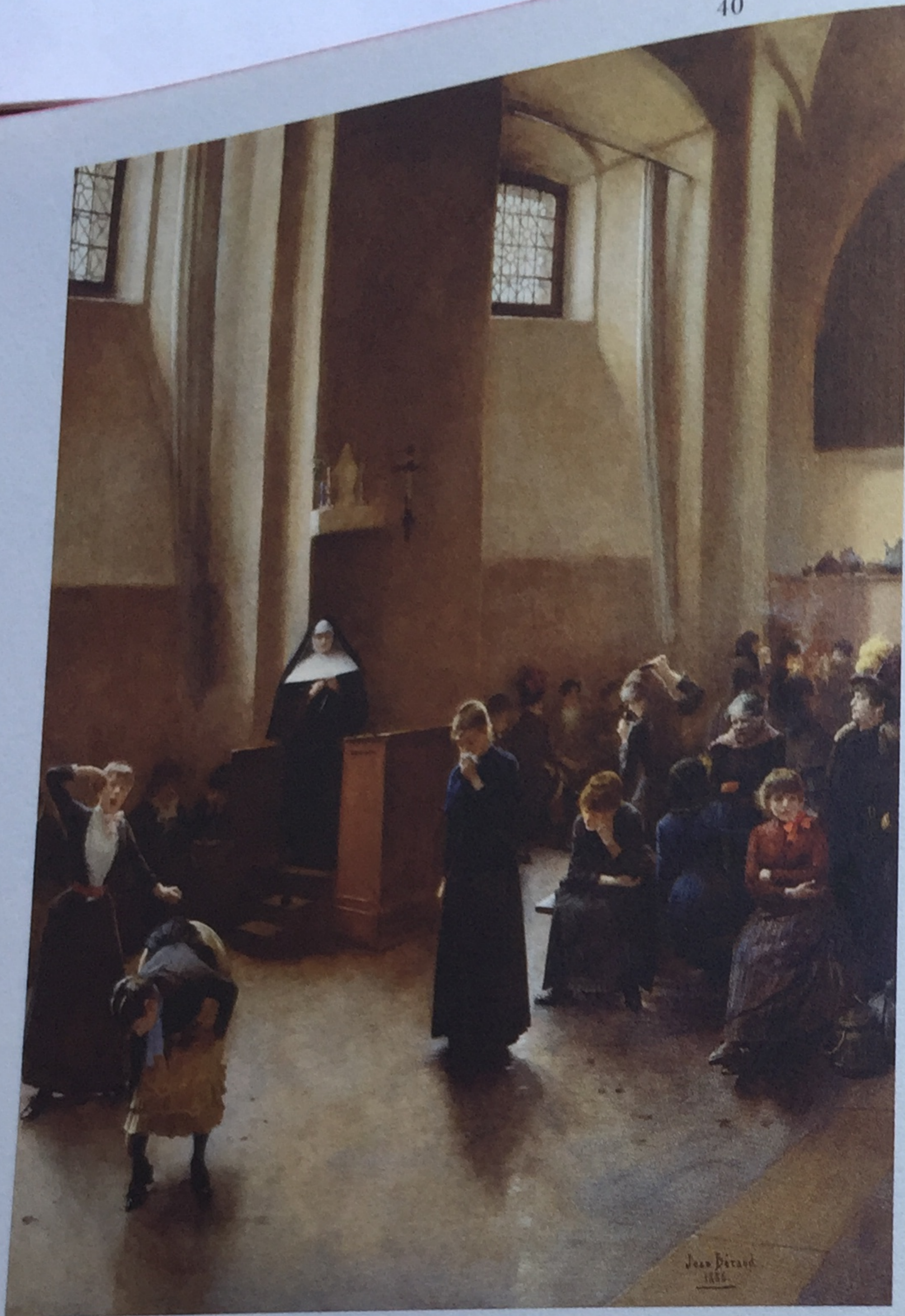
⁴⁸ Horace de Viel-Castel, *Mémoires sur le règne de Napoléon III*, Paris, chez tous les libraires, 1883-1884, t. II, p. 129 : il s'agit ici vraisemblablement de l'actrice Pauline Cico, qui jouait à cette date au Vaudeville, plutôt que de sa jeune sœur Marie, cantatrice ; t. III, p. 104 : Geneviève Adeline Dupuytren, fille du célèbre chirurgien, épouse en 1832 le comte Louis Robert de Beaumont, avec qui elle a trois fils. En argot, le terme « fricarelle » désigne à la fois une femme galante et une lesbienne.

⁴⁹ William A. Peniston, *Pederasts and Others: Urban Culture and Sexual Identity in Nineteenth-Century Paris*, New York / Londres / Oxford, Harrington Park Press, 2004.

⁵⁰ *La Victoire de la démocratie*, 11 décembre 1878.

[10]

[48]

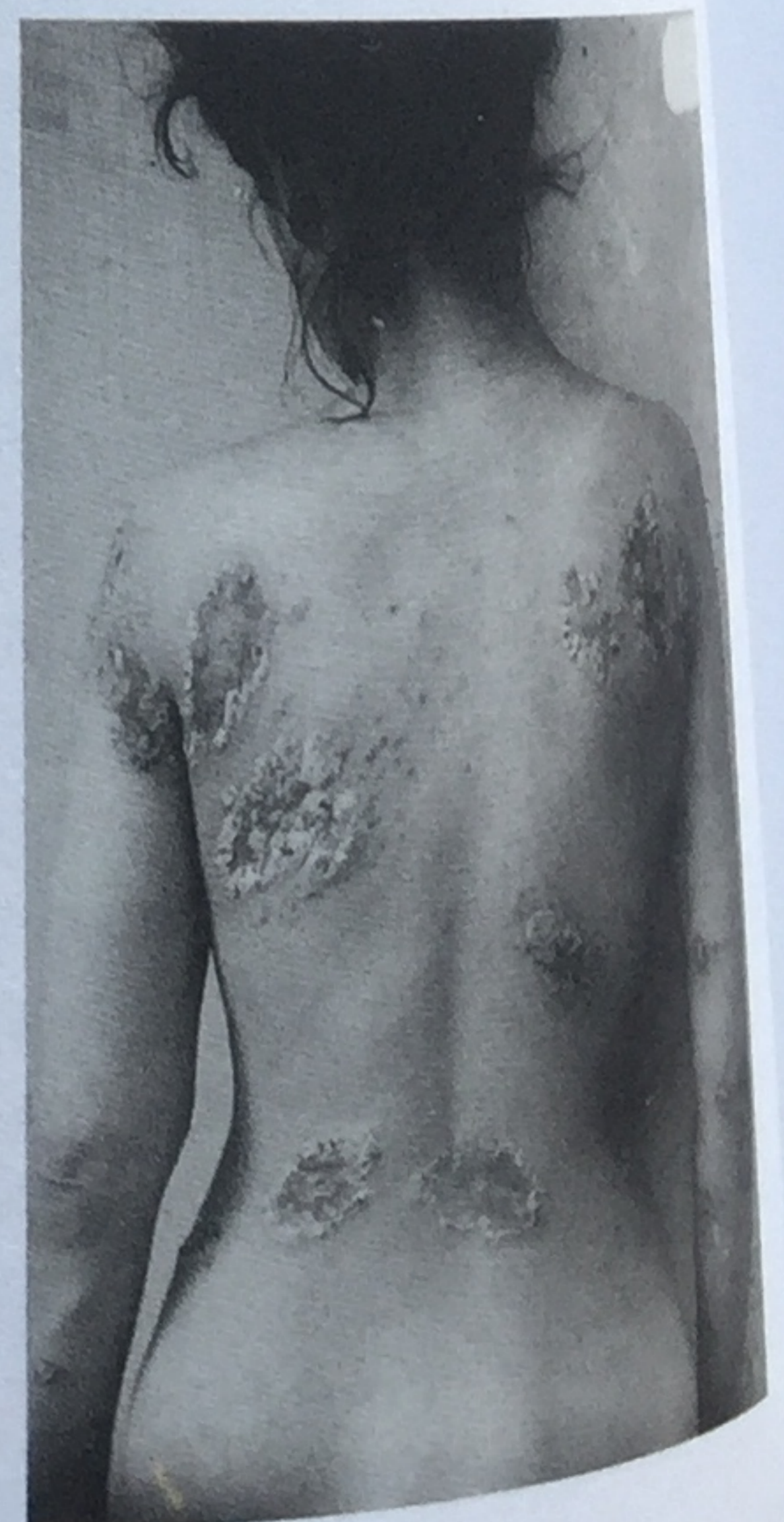


11. Jean Béraud, *La Salle des filles au Dépôt*, 1886, huile sur toile, 144 × 110,5 cm, Texas, collection particulière

12. Albert Brichaut, *Saint-Lazare: parloir*. Détenues à gauche. Parents à droite. Gardiens au milieu, vers 1898, aristotype, 21,7 × 16,2 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France

13. Anonyme, *Visage féminin avec acné syphilitique*, dernier quart du XIX^e siècle, cire, 27,5 × 34 × 10 cm, Collection Spitzner, université de Montpellier

14. Docteur Léon Charles Jolivet, *Victime de la syphilis*, vers 1913, épreuve gélatino-argentique, 16,2 × 11,4 cm, Paris, collection Gérard Lévy



(p. 63^b) 1 mois
 (p. 63^b) 1 mois
 en liberté.
 (p. 63^b)
 de prison 15^e d'arrêté
 St. acquies (p. 63^b)

Guy Augustine dite Debureau
 née à Paris le 1^{er} Oct 1810. Couturière
 Célibataire

Elle a été prise chez Lepage - Petite
 Demeurant à la rue de la Harpe à Paris.

Ag^{te} Lepage
 20 Juin 73. Mandat de M. Robault de Fleury.
 Modifié par le photographe de Carnay
 Demeurant rue de la Harpe à Belleville
 (Ag^{te} Daenay)

10^{me} 73. Mandat de M. Robault. - Modifié
 (Ag^{te} Dubouyal)
 Dem^{me} me P. Sorillot à Belleville

Doit 1860 - Inscrite comme fille publique
 par le bureau des mœurs.
 9^{me} 1860 - Mandat de M. Henry - en
 tolérance Ave 1^{re} année 55.
 (Ag^{te} Belloc)

Juillet 1861. Mandat de M. Fleury
 Affaire Corderet dit Sillon.



35

158

d'Antigny
 Exaltée, blonde



d'Antigny, Exaltée blonde
 Christiane Blanche d'Antigny, née le 11 mai 1810
 à Paris. Elle avait été au jour le jour allée dans
 un hôtel à laquelle elle fit la connaissance du Prince de Saxe
 à partir de laquelle, la quelle fit.

Elle vint à Paris sous le chef de la Police un
 et pendant un certain temps elle fut une des femmes les mieux
 Elle vint à Paris débauchée, avec plus de débauchés.

Un jour beaucoup de ses cinq ou six mille francs de dépenses
 par la suite. Elle se fit membre d'un établissement hôtel à Paris.
 Elle habite Paris. Elle fit la connaissance du jeune Paul de
 Berry, qui dépense pour elle plus de 500 000 francs. Elle fit
 connaissance avec son fils.

Elle connaît également le fils de Monsieur Malot
 P. Malot.

POLICE MUNICIPALE
 SERVICE
 des
 MŒURS
 Cabinet
 1^{re} Division.
 2 ^{Bureau}
 3 ^{Section}

Paris le 4 Octobre 1876
 H. B. P. W. J. H. B.

RAPPORT

Surveillance
 exercée
 aux
 Folies Bergère

J'ai l'honneur d'informer
 Monsieur le Chef de la Police
 municipale que, conformément
 aux ordres reçus, une surveillance
 a été exercée hier soir aux Folies-
 Bergère de huit heures à 11 heures 3/4.

Comme par le passé,
 presque toutes les femmes qui
 étaient présentes, sont des prostituées
 du quartier du Faubourg-Montmartre
 qui se rendent dans cet établissement
 pour y racoler les amateurs.

A cet effet, elles se promènent
 dans les galeries, accostent surabondamment
 les hommes, Tiennent avec eux
 des conversations obscènes, débattent
 le prix de leurs faveurs et se
 laissent faire des attouchements,
 ce qui est un sujet permanent
 de scandale pour les personnes
 qui ne viennent dans ce théâtre

15. Registre des condamnations pour mœurs (BB/3): Guy Augustine, dite Debureau, vers 1861, Paris, archives de la préfecture de Police

16. Registre des dames galantes (BB/1): Blanche d'Antigny, 11 février 1873, Paris, archives de la préfecture de Police

17. (fig.) Surveillance exercée aux Folies-Bergère, rapport de la police municipale, 4 octobre 1876, Paris, préfecture de Police

principal de confiner l'activité prostitutionnelle à l'intérieur des domiciles particuliers, hors du périmètre d'action de la police et de la justice. En 1878, des « néophytes » s'enhardissent à nouveau place des Quinconces pour se livrer à des « actes obscènes contre nature ou à des attouchements impudiques dans des lieux publics⁵¹ ». Affichant comme signe de ralliement un mouchoir autour du cou ou dépassant de la poche, ils sont vite identifiés par les policiers bordelais qui en défèrent vingt-quatre au tribunal. Dix-sept sont des mineurs âgés de treize à vingt ans aux profils assez différents. Les plus jeunes se voient reprocher des « obscénités » avec des messieurs dans les urinoirs, scène caractéristique de la prostitution masculine⁵². Deux sont envoyés ou renvoyés en maison de correction. Un autre doit sans doute son acquittement à l'entregent de son père, un industriel venu à la barre rassurer les juges sur l'exemplarité à venir de son autorité paternelle. Plusieurs sont classés par la presse comme ayant le « type et les allures féminines », voire de la « tante », eux-mêmes usant volontiers de surnoms féminisés – « la Boîteuse », « la Belle Charcutière », « la Cantinière » – ou féminins – « Eugénie », « Marguerite » –, un peu à la façon de certains prostitués parisiens empruntant le nom des grandes courtisanes⁵³. La plupart, même ceux réputés appartenir à des familles « honorables », sont condamnés à six mois de prison assortis d'une amende de seize francs. Les sept adultes sont âgés de vingt-quatre à cinquante et un ans, et c'est parmi eux qu'on trouve les clients, dont trois sont mariés et pères de famille, ce qui pose autant la question de leur bisexualité que de leur homosexualité. Un valet de chambre poursuivi pour excitation de mineurs à la débauche, en sus du classique outrage public à la pudeur, écope de la peine la plus lourde, soit deux ans d'emprisonnement et cinquante francs d'amende, à quoi s'ajoute la déchéance de ses droits civils pendant cinq ans. Il lui fut en effet vivement reproché d'avoir « souillé » le domicile en recevant de jeunes garçons en l'absence de son maître qui n'était autre que le sénateur Charles de Pelleport-Burète, ancien maire de Bordeaux⁵⁴. Il ne faut donc pas s'étonner que le quotidien parisien *Le Temps* se fasse l'écho, dans son édition du 12 décembre 1878, de « l'émotion » qui a saisi la préfecture girondine et l'explique par le nombre des personnes directement ou indirectement compromises. Un pharmacien de Marmande a ainsi vu la correspondance amoureuse qu'il entretenait avec un des jeunes prévenus dévoilée publiquement au cours de l'audience⁵⁵. Plus que la vénalité de ces pratiques, c'est bien l'homosexualité masculine qui a attisé la réprobation populaire. D'après *La Victoire de la démocratie*, la foule massée autour du tribunal aurait hué ces « dégoûtants personnages⁵⁶ ». Le journaliste, formant le vœu que la ville soit désormais débarrassée de ces « turpitudes », conclut toutefois son article par cette question : « À quand le tour des travailleurs en chambre ? », réclamant par là une pénalisation globale de la prostitution masculine.

Dès le milieu du siècle, la surveillance des sexualités clandestines estimées déviantes est effective et se durcit encore dans les années 1860-1870 contre, outre les insoumises, les « pédérastes » et les animateurs de l'industrie pornographique⁵⁷. Le registre consacré à la lutte contre la pornographie montre, au-delà de l'étymologie, la matérialité des interconnexions entre prostitution et pornographie photographique⁵⁸. Près de 15 % des femmes qui posent devant les objectifs photographiques sont dénommées « filles publiques » par les agents des mœurs, chiffre en deçà de la réalité⁵⁹. Et une poseuse peut rapidement basculer dans la prostitution et l'ambiguïté se confondre dans l'amalgame diffusé par la *Grande encyclopédie* : « La pornographie rend public, à la manière d'une fille publique qui expose et propose son intimité à tous, ce qui, essentiellement, doit être réservé⁶⁰. » Augustine Guy, jeune poseuse et couturière de dix-sept ans, fut ainsi astreinte à ce changement d'état en août 1860. Trois fois arrêtée et condamnée à un mois de prison, elle est inscrite d'office par le bureau des mœurs comme fille en tolérance, de surcroît sans attendre sa majorité, ce qui constitue une violation du règlement⁶¹. La photographie qui accompagne sa fiche la montre seule, dans une attitude pourtant courante dans la peinture. À l'inverse de ceux des femmes, les clichés des hommes figurant dans le

⁵¹ Jugement du tribunal de première instance de Bordeaux, police correctionnelle, 9-10 décembre 1878, archives départementales de la Gironde, 3U/5003.

⁵² Régis Revenin, *Homosexualité et prostitution masculines à Paris, 1870-1918*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 36-41.

⁵³ Jugement du tribunal de première instance, police correctionnelle, 9-10 décembre 1878, archives départementales de la Gironde, 3U/5003. Sur le lexique de l'homosexualité masculine et ses usages, voir Laure Murat, *La Loi du genre, une histoire culturelle du « troisième sexe »*, Paris, Fayard, 2006, p. 27-65. Sur les surnoms, voir Jane Avril, *Mes Mémoires*, Paris, Phébus, 2005, p. 71; William A. Peniston et Nancy Erber, *Bougres de vies (Queer Lives), huit homosexuels du XIX^e siècle se racontent*, Paris, ErosOnyx, 2012, p. 163.

⁵⁴ *La Victoire de la démocratie*, 11 décembre 1878.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ 12 décembre 1878.

⁵⁷ La préfecture de Police de Paris détient six précieux registres consacrés aux sexualités clandestines : le BB/1, le plus complet, est celui publié sous le titre *Le Livre des courtisanes*, *op. cit.* (note 13). Le BB/2, intitulé *Femmes galantes 1859*, répertoire de façon succincte et imprécise deux cent quatre-vingt-douze femmes, fichées fin 1859 ou début 1860. Le BB/3, daté de 1855 à 1868, est consacré à la lutte contre la pornographie, surtout photographique. Les trois derniers, BB/4 à 6, dédiés aux homosexuels, vont de la II^e aux débuts de la III^e République; le BB/4 est édité par Jean-Claude Féray dans *Le Registre infamant*, *op. cit.* (note 45).

⁵⁸ Étymologiquement, en effet, « pornographie » signifie « écrit sur la prostituée ». Ce néologisme est forgé par Restif de La Bretonne en 1769 dans son ouvrage *Le Pornographe ou La Prostitution réformée*.



registre ne dévoilent pas leur nudité, autrement qu'en acteurs de « polkas », c'est-à-dire dans des scènes explicites de sexualité, en compagnie d'une ou deux partenaires. En revanche, aucune de ces vingt-quatre polkas ne représente une femme s'amusant avec deux partenaires masculins. Et si dix épreuves livrent des séquences saphiques, aucune ne suggère une quelconque pratique pédérastique. Si ces photographies pornographiques s'adressent à un vaste public masculin, d'autres, au format carte de visite et dédiées à des prostitués travestis, sont conservées à la préfecture de Police ou par des collectionneurs. Preuve que l'industrie pornographique, comme la prostitution, ne négligeait pas la clientèle masculine homosexuelle⁶².

Désaveu, en un certain sens, d'une sexualité conjugale insatisfaisante ou palliatif commode du célibat masculin, la prostitution accentue crûment les inégalités de sexe et de fortune qui structurent la société française au XIX^e siècle. De son peuple d'ouvrières du sexe à son élite médiatisée, la mobilité demeure toutefois extrême, l'ascension pouvant se révéler aussi soudaine que la chute brutale. De ce point de vue, la prostitution prend tout son sens dans sa pluralité. Au gré de leur parcours de vie cahoteux, ces femmes changent de clients, de pratiques sexuelles, de fortune, de logis, de ville, voire de pays. À l'heure du développement des transports, celles qui le peuvent partent volontiers tenter leur chance dans les autres capitales de la prostitution comme Londres ou Bruxelles, mais osent également les lointaines destinations comme la Russie, l'Amérique, l'Égypte ou la Turquie. Instable, précaire, leur vie est aussi, bien plus que pour d'autres, exposée aux risques de la maladie, de l'avortement, de l'inceste, de la violence, de la folie ou du suicide⁶³. Entre marginalité sociale et subversion de genre, entre réprobation et séduction, elles endurent ou assument une activité prostitutionnelle âpre et vertigineuse.

22. Jean Béraud, *La Polka* ou *Rendez-vous*, rue... vers 1885, huile sur... 55 x 38 cm, Paris, Les... musée des Arts décoratifs

- ⁵⁹ Seize sur cent huit. Il est vraisemblable que parmi celles qui se sont déclarées fleuristes (dix-neuf) ou lingères (quatorze), quelques-unes aient eu recours, peu ou prou, à la prostitution. Sur l'essor de la photographie pornographique et la perméabilité des frontières entre nu académique et nu dit « obscène », voir Elizabeth Anne McCauley, *Industrial Madness: Commercial Photography in Paris 1848-1871*, New Haven, Yale University Press, 1994; Sylvie Aubenas et Philippe Comar, *Obscénités, photographies interdites d'Auguste Belloc*, Paris, Albin Michel, 2001.
- ⁶⁰ « Pornographie », *La Grande Encyclopédie*, Paris, Lamirault, 1885-1902, t. XXVII, p. 321. Carolyn J. Dean, *The Frail Social Body: Pornography, Homosexuality, and Other Fantasies in Interwar France*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 2000. Dans *Paris noceur*, Levic-Torca (anagramme de Victor Leca) raconte ainsi le parcours d'une ouvrière qui devient poseuse avant de se prostituer, *op. cit.* (note 13), p. 45-48.
- ⁶¹ Registre BB/3, f. 35.
- ⁶² Nicole Canet, *Hôtels garnis, garçons de joie, prostitution masculine, lieux et fantasmes à Paris de 1860 à 1960*, Paris, galerie Au Bonheur du Jour, 2012, et *Maisons closes 1860-1946, bordels de femmes, bordels d'hommes*, Paris, galerie Au Bonheur du Jour, 2009.
- ⁶³ *Le Livre des courtisanes*, *op. cit.* (note 13), p. 44.

